

## COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 15 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

**Étaient présents : tous sauf Émilie GESLIN, Maryvonne COLOMBEAU et Bruno POIRIER, excusés.**

**Secrétaire : Stéphanie RESTOUT.**

### **FINANCES LOCALES**

#### **Décisions budgétaires : compte de gestion commune, assainissement et lotissement 2017.**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue une reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **Décisions budgétaires : validation des comptes administratifs 2017.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme RESTOUT Stéphanie, adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Me BARBÉ Béatrice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **COMMUNE**

**REALISATIONS 2017**  
FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
215646,82	245117,22	29470,4

INVESTISSEMENT	86449,64	21041,62	-65408,02
<b>TOTAL</b>	<b>302096,46</b>	<b>266158,84</b>	<b>-35937,62</b>

<b>REPORT 2016</b>			<b>Report 16 + Résult 17</b>
FONCTIONNEMENT		50106,59	79576,99
INVESTISSEMENT		119310,36	53902,34

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>302096,46</b>	<b>435575,79</b>	<b>133479,33</b>
----------------------	------------------	------------------	------------------

#### ASSAINISSEMENT

<b>REALISATIONS 2017</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
FONCTIONNEMENT	30248,92	33883,84	3634,92
INVESTISSEMENT	14210,8	20222,36	6011,56
<b>TOTAL</b>	<b>44459,72</b>	<b>54106,2</b>	<b>9646,48</b>

<b>REPORT 2016</b>			<b>Report 16 + Résult 17</b>
FONCTIONNEMENT		7224,27	10859,19
INVESTISSEMENT		14243,61	20255,17
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44459,72</b>	<b>75574,08</b>	<b>31114,36</b>

#### COMMUNE + ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	245895,74	336331,92	90436,18
INVESTISSEMENT	100660,44	174817,95	74157,51
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>346556,18</b>	<b>511149,87</b>	<b>164593,69</b>

#### RESTES A REALISER REPORTES EN 2018

FONCTIONNEMENT			
INVESTISSEMENT	188686,39	104356	-84330,39

#### RESULTAT A REPENDRE AU BUDGET PRIMITIF 2018

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>30263.30</b>	<b>002</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>74157,51</b>	<b>001</b>
	-84330,39	<b>60172,88</b>	<b>1068</b>
	<b>-84330,39</b>	<b>84330,39</b>	

#### LOTISSEMENT

<b>OPÉRATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
FONCTIONNEMENT	<b>120905.73</b>	<b>120905.73</b>	
INVESTISSEMENT	<b>120905.73</b>	<b>120905.73</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>241811.46</b>	<b>241811.46</b>	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

**Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**

**Décisions budgétaires : affectation du résultat budget Commune et Assainissement cumulés année 2017.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des recettes de fonctionnement cumulées d'un montant de 90 436,18 euros et d'un besoin de financement d'investissement d'un montant de 10 172,88 euros.

Il décide d'affecter les sommes suivantes :

- 60 172,88 euros au C/1068 en excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement ,
- 30 263,30 euros au C/002 en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement,
- 74 157,51 euros au C/001 en excédent antérieur reporté en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

**Décisions budgétaires : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018.**

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

À savoir :

- au 2051 chapitre 20 : 104 euros pour hébergement du site internet de la commune,
- au 2113 chapitre 21: 1200 euros pour création d'une plateforme près de la station de pompage,
- au 2183 chapitre 21 : 257,81 euros pour achat de matériel de bureau,
- au 2132 programme 700 : 658,49 euros pour un changement de chauffe-eau dans un logement communal,
- au 21318 programme 700 : 551,71 euros pour création de branchement électrique à l'accueil de la mairie.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité des membres présents, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

**DIVERS : Chemin de la Cure.**

Suite à l'intervention de Madame Rachel MALLIER invitée à s'exprimer sur l'échange de terrains prévu entre la commune et Monsieur Bertrand MALLIER et elle-même, le conseil municipal décide un échange à surfaces équivalentes des parcelles n° 327, 329 et 323.

**DIVERS : Sécurisation du bourg.**

Afin de ralentir les véhicules, il est envisagé l'acquisition de radars pédagogiques qui seraient positionnés en entrée de bourg.

**DIVERS : Entretien des espaces verts.**

Il est prévu d'effectuer une tonte régulière de l'espace vert situé derrière l'école.

**DIVERS : Rénovation de la salle communale.**

Un avenant au lot n°3 maçonnerie est validé par le conseil municipal concernant la démolition de solivages, le remplacement de treillis dans le dallage en béton et le passage des réseaux.

**DIVERS : Propreté du bourg.**

Il est évoqué une négligence certaine de certains usagers concernant le dépôt des ordures ménagères sur l'espace public avant collecte. Un rappel des bons usages et du respect de l'environnement sera notifié par courrier aux personnes concernées.

**DIVERS : Clocher de l'église.**

Un état des lieux sera effectué par les membres du Conseil Municipal volontaires accompagné de l'agent technique le mardi 3 avril 2018 à 19 heures.